



J'AI DROIT À L'ASSURANCE-EMPLOI

Le 29 juin (ou plus tôt), j'ai une **fin d'emploi**

Je rencontre la 1^{ère} condition pour avoir **droit à l'Assurance-emploi**.

Je devrais **déposer une demande**. Si ma **demande est refusée** pour des raisons discutables, je devrais en demander la **révision** (dans les 30 jours de la décision).

Si la révision maintient la décision, je devrais **demandeur au tribunal de la sécurité sociale (dans les 30 jours) d'étudier mon dossier et DEMANDER L'AIDE DE MON SYNDICAT**.
Pour en savoir plus sur :

- les pièges à éviter;
- l'admissibilité;
- la reconnaissance des heures de travail dans l'enseignement;
- les droits de la femme enceinte;
- le taux de prestation;
- les cas particuliers de l'ÉDA et de la FP

RENCONTRE D'INFORMATION SUR VOS DROITS À L'ASSURANCE-EMPLOI

DATE : Le lundi 3 juin 2019
HEURE : 16h45
ENDROIT : L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)
36, boul. Taschereau La Prairie Qc J5R 6C1

Journée de suppléance pour la correction des épreuves obligatoires ministérielles

Nous vous rappelons que les règles budgétaires 2018-2019 prévoient la mesure **15130** qui accorde une allocation pour des périodes de suppléance afin de soutenir le personnel enseignant dans la correction des épreuves obligatoires.

Le Ministère accorde les allocations suivantes :

4^e année du primaire	Épreuves de français, langue d'enseignement (lecture et écriture)	Une journée de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par ces épreuves
6^e année du primaire	Épreuves de français, langue d'enseignement (lecture et écriture) et mathématique	Une journée de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par ces épreuves
2^e année du secondaire	Épreuve de français, langue d'enseignement	Une demi-journée de suppléance par groupe d'élèves pour chaque enseignante ou enseignant concerné par cette épreuve

Nous continuons d'exiger du Ministère que soit ajustée à deux journées, plutôt qu'une, l'allocation pour le personnel enseignant de 6^e année, puisqu'en sus des épreuves de lecture et d'écriture, ce dernier doit administrer une épreuve complexe de mathématique, et ce, dans un délai très serré.

En ce sens, nous vous invitons à vérifier la possibilité d'accorder une journée de libération supplémentaire aux enseignantes et aux enseignants de 6^e année de votre école. Une proposition en CPE serait la voie toute indiquée pour en faire la demande.

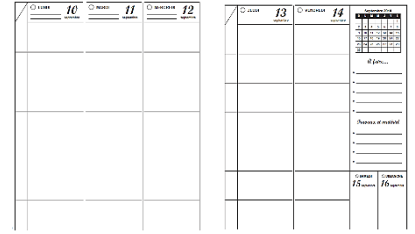
L'OUTIL DE TRAVAIL QUOTIDIEN EST DE RETOUR!

ATTENDEZ AVANT DE COMMANDER VOTRE AGENDA OU
VOTRE CAHIER DE PLANIFICATION 2019-2020

L'Outil de travail quotidien 2019-2020 en format 8,5 X 11 « cahier de planification » sera de retour pour une troisième année. Il sera offert gratuitement à tous les membres de l'APL.

- Objectif : distribution en juin.

Un véritable outil de planification conçu pour
le personnel enseignant.



Les risques psychosociaux du travail

○ La CSQ, s'attaque au travail qui rend malade

La CSQ, dont l'APL fait partie, a lancé, au cours de cette année scolaire, une importante campagne visant à sensibiliser les membres et la population à ces pratiques de gestion malsaine qui engendrent des troubles de santé physique et psychologique.



En plus de déconstruire les pratiques de gestion qui finissent par faire douter les travailleuses et les travailleurs de leurs compétences, la campagne les incite à agir en informant leur syndicat des situations qu'ils vivent et à s'inscrire dans une démarche d'action collective.

Obtenez les détails de cette campagne :

- Magazine CSQ (Automne 2018) distribuée dans les écoles et les centres
- <http://pasdanstatete.sst.lacsq.org/>
- <http://magazine.lacsq.org/>
- <https://www.facebook.com/groups/pasdanstatete/>
- <https://www.facebook.com/lacsq/videos/168676600745844/?t=75>



❖ Dès la rentrée de l'année scolaire 2019-2020, suivez la campagne avec NOUS !

Enseignante ou enseignant régulier *assigné* à la Suppléance dépannage

Consultez le communiqué APL # 16 pour vérifier votre rémunération.

